



L'EDITO DU PRESIDENT



L'Office de tourisme poursuit et améliore son rôle primordial dans l'information touristique concernant notre territoire pour le faire connaître et le faire vivre.

Cette lettre en témoigne de façon claire.

Ce travail nécessite des moyens croissants, aussi nous avons décidé la taxe de séjour à partir de 2017 afin de ne pas pénaliser nos concitoyens sur leur fiscalité.

Vous vivez du tourisme, l'OT promeut le territoire.

*Paul Bernard,
Président de la Communauté de Communes des 3 provinces*

FLASH INFOS

La démarche de classement de l'Office de tourisme en catégorie III touche à sa fin.



L'Office de tourisme a construit son dossier de demande de classement ; il a été validé par le conseil communautaire le 27 septembre 2016 puis transmis à la préfecture du Cher. La décision de classement sera prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département dans le délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet. Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans.

Pour rappel, ce classement mis en place par le ministère en charge du tourisme, permet de garantir :

- une même base de services qui répond aux principaux besoins des clients ;
- une cohérence et une homogénéité dans les services que les Offices de Tourisme offrent à travers les destinations de vacances françaises.

La différence entre les catégories se situe au niveau des services supplémentaires proposés, des actions développées, de leurs rayons d'action et des moyens dont l'Office de tourisme dispose. La catégorie III, à laquelle prétend l'Office de tourisme des 3 Provinces, représente une structure de petite taille dotée d'une équipe permanente essentiellement chargée de l'animation du réseau des professionnels, de l'information des visiteurs, de la collecte de cette information en vue de sa bonne diffusion à une échelle principalement locale.

AU SOMMAIRE

Dossiers

- Rétrospective sur la saison 2016
- Revue de presse
- Le Pass 3 sites

En direct

- Classement des meublés
- Infos en région

A ne pas manquer

- Vos rendez-vous
- Focus sur la taxe de séjour




RETROSPECTIVE SUR...
La saison 2016
Bourse d'échange

L'Office de Tourisme a participé à la bourse d'échange et d'informations touristiques organisée par l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (UDOTSI) qui s'est déroulée le 20 avril 2016 à Vierzon.

A l'OTI

Cette saison, l'Office de tourisme accompagnée de professionnels du secteur touristique s'est installé sur le marché de Sancoins les mercredis 13 juillet et 17 août pour une opération hors les murs. Marine était présente au côté de Marie-Claude Thellier, propriétaire du gîte de Grand Noue à Sagonne, au mois de juillet puis d'Irène Komites qui possède la chambre d'hôte Inattendue à Augy-sur-Aubois et de Mireille Jeanne et Michel Palloteau du gîte de la Villeneuve à Neuvy-le-Barrois au mois d'août. Merci pour leur contribution !

Ils ont proposé une dégustation de fromages de chèvre de l'EARL Personnat, de terrines et rillettes de

poulet de la Ferme Auberge des Pirodelles, de miel d'été et de bonbons au miel de la Miellerie Lé Z'abeilles... et fournis toutes les informations nécessaires pour (re)découvrir le territoire et faire le plein d'activités.

Grâce à l'union du Pays Loire Val d'Aubois et de trois Communautés de communes du territoire, 5 circuits vélo ont été créés. Connectés les uns avec les autres, ils empruntent de petites routes départementales et les tronçons aménagés de la véloroute « La Loire à vélo ». Ces boucles cyclables de 18km (sortie famille à la journée) à 56 km (sortie sportive) permettent de se balader en toute tranquillité et de découvrir le pays à vélo. La boucle n°9 du projet, « les trésors cachés du bocage », située sur le territoire de la Communauté de communes des 3 Provinces a été inaugurée le 27 juillet dernier. C'est une activité complémentaire qui s'ajoute à l'offre touristique, à la fois vecteur de valorisation du territoire et moteur de l'économie locale.

Cette boucle cyclable de 31 km s'adresse aussi bien aux habitants qu'aux touristes en résidence sur le territoire. Elle démarre le long du canal de Berry à Sancoins, traverse plusieurs villages (Grossouvre, Sagonne, Givardon, Lévigny) et passe devant nos sites chargés d'histoire.

L'OTI était également présent pour la 4^{ème} année consécutive aux 19^{ème} fêtes Médiévales organisées les 16 et 17 juillet au Château de Sagonne. Ce sont 331 personnes que l'Office de tourisme a renseigné au cours de ces deux journées.

Enfin, depuis le mois de juillet, un nouveau support promotionnel extérieur, le drapeau personnalisé, a fait son apparition. Vous le retrouvez à chaque accueil hors-les-murs de l'Office de tourisme. Désormais, on ne peut plus nous rater !



Topoguides disponibles à l'Office de tourisme et en téléchargement sur son site internet.
Pensez à marandoavelo.fr pour préparer et organiser une balade ou un séjour à vélo dans la région.

Programme d'actions 2016 – 2018

Les actions prévues à la 2^{ème} programmation pluriannuelle du schéma de développement de l'Office de tourisme visent à :

1. Développer l'image et la fréquentation de la destination :
 - développer et valoriser les atouts du territoire ;
 - renforcer la mise en réseau, l'information et la coordination des acteurs.
2. Renforcer l'attractivité du territoire :
 - mettre en œuvre la stratégie de communication ;
 - améliorer l'expérience de l'accueil et de l'information du visiteur.
3. Améliorer la qualité des prestations touristiques :
 - structurer et améliorer la visibilité de l'offre autour de la démarche Qualité ;
 - conforter le rôle de l'OTI dans la gouvernance touristique du territoire.

Une place importante est donnée à la mobilisation et la coordination des socio-professionnels sans quoi l'implication de l'Office de tourisme ne peut être efficace.

Pour l'année 2016, l'équipe de l'Office de tourisme a réitéré la tournée de distribution de documentation, sa participation au marché de Sancoins aux mois de juillet et août et ses visites chez les nouveaux prestataires. Elle a mis en place la réunion d'ouverture de la saison touristique, un partenariat avec l'Amicale cycliste de Sancoins pour l'organisation du « Tour de la CDC des 3 provinces », édité une brochure pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, recensé les géocachings aux alentours et actualisé sa signalétique directionnelle dans Sancoins.

L'arrière-saison sera consacrée à l'animation d'ateliers professionnels sur l'e-tourisme, la formation du personnel à la démarche Qualité et la mise en place d'outils d'évaluation des services de l'OTI et du territoire.



REVUE DE PRESSE

On parle de nous

L'OTI des Trois Provinces a déjà beaucoup fait parler de lui en 2016 dans les journaux du Cher ! Signe de son engagement quotidien dans la politique touristique locale, ces articles de presse ont informés les habitants sur les projets, les collaborations et les actions menées par l'Office de tourisme sur son territoire. Ils traitent notamment de la course cycliste « La boucle des 3 Provinces », de la boutique de produits locaux, de la réunion de lancement de la saison touristique, des stands sur le marché de Sancoins et de l'inauguration de la boucle cyclable « Les trésors cachés du bocage ».

- › « **Le tourisme en vedette à la CDC** », L'Echo du Berry, 4 février 2016
- › « **La saison touristique lancée** », L'Echo du Berry, 4 mai 2016
- › « **La saison touristique estivale est prête** », Le Berry Républicain, 25 mai 2016
- › « **Stand sur le marché de Sancoins** », Le Berry Républicain, 7 juillet 2016
- › « **Boutique et stand sur le marché pour l'Office de tourisme** », L'Echo du Berry, 7 juillet 2016
- › « **La vitrine de l'Office de tourisme s'enrichit** », Le Berry Républicain, 11 juillet 2016
- › « **Une dégustation de produits locaux** », Le Berry Républicain, 17 juillet 2016
- › « **La boucle cyclable traverse le territoire** », Le Berry Républicain, 29 juillet 2016
- › « **L'Office de tourisme était au marché** », Le Berry Républicain, 20 août 2016



LE PASS 3 SITES

Arrêt de la commercialisation

La Convention de partenariat signée en 2014 pour la commercialisation du « Pass Sites » par l'Office de Tourisme Intercommunal des 3 Provinces avec le Château de Sagonne, l'Espace Métal – Halle de Grossouvre et le Parc de sculptures contemporaines du Donjon de Jouy est arrivée à échéance le 1er janvier 2016.

Après concertation, nous avons décidé de ne pas reconduire la convention de partenariat. En effet, car même si chacun était favorable au Pass, il n'a été que très peu utilisé en réalité, les sites préférant pratiquer le tarif réduit aux titulaires d'un billet d'un des 3 sites touristiques du territoire. Une procédure plus simple et efficace que la carte Pass vendue à 1€ à l'Office de tourisme.

Depuis cette date les pass ne peuvent donc plus être commercialisés, mais l'Office de tourisme se tourne désormais vers le Pays Loire Val d'Aubois, qui mène une réflexion pour la mise en place d'un Pass touristique à une échelle territoriale plus large et avec les autres corps de métier intéressés par le tourisme, comme prévu au schéma de développement 2016-2018 de l'Office de Tourisme Intercommunal.

CLASSEMENT DES MEUBLES

Le service « Expert » de l'Ad2T pour les hébergeurs

L'Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher (Ad2T) a été accréditée le 2 mai dernier par l'Etat pour réaliser les classements meublés de tourisme sur le territoire.

Si vous êtes intéressé pour faire classer votre établissement rendez-vous dans l'Espace Pro du site internet de l'Office de tourisme pour plus d'informations sur la certification et télécharger le formulaire de pré-demande de classement à retourner à l'Ad2T.




INFOS EN REGION

Place de Marché Touristique Régionale : nouvel outil de réservation en ligne

Suite à une enquête de clientèles réalisée en 2014 ayant montré que 2/3 des touristes réservent à l'avance leur séjour, dont 73% le font sur Internet, le CRT Centre-Val de Loire a décidé de faire l'acquisition d'une Place de Marché Touristique Régionale afin d'offrir de nouvelles opportunités de commercialisation à chaque acteur touristique de la Région.

La plateforme de commercialisation en ligne permet aux professionnels d'intégrer un module de réservation en ligne sur leur site internet, sur lequel les internautes peuvent réserver ou pré-réserver leur hébergement à l'avance. Aujourd'hui en région, une centaine d'hébergements proposent la réservation en ligne grâce à « l'Open ReservIT » pour les hôtels et « l'Open Pro » pour les chambres d'hôtes, meublés et l'hôtellerie de plein air.

Pour ceux qui disposent déjà d'un outil de ventes en ligne, le CRT étudie la compatibilité de votre outil avec celui de la Place de marché. Pour les professionnels qui ne sont pas encore équipés d'un outil de vente en ligne, la Région propose une formation d'environ trois heures afin de prendre en main l'outil et d'être autonome dans la gestion de votre hébergement et le suivi clients.

Pour plus d'information contactez Vincent GERBIER à vincent.gerbier@ad2t.fr ou au 02 48 48 00 12.

A NE PAS MANQUER


VOS RENDEZ-VOUS

- › Les Rendez-vous du tourisme, organisés le jeudi 3 novembre 2016 (*sous réserve de modification*).
- › Les ateliers pro mis en place pour vous informer et vous accompagner dans la promotion de votre structure sur les différents outils numériques. *Retrouvez tout le programme sur l'Espace Pro du site internet de l'Office de tourisme.*
- › **Prestataires touristiques :**
Vous serez convié, dans le cadre de la structuration de l'offre touristique du territoire autour de la démarche Qualité, à travailler aux côtés de l'Office de tourisme pour témoigner des dysfonctionnements constatés sur le terrain et trouver ensemble les solutions.


FOCUS SUR...

LA TAXE DE SEJOUR

Début 2016, à l'heure de l'élaboration du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal, l'augmentation des charges de personnel avec le passage à temps plein de l'agent d'accueil en juillet 2015 en lien avec le développement des actions du service, a nécessité une réévaluation à la hausse de la subvention du budget général de la Communauté de communes. Celle-ci ne pouvant augmenter de manière perpétuelle, la Communauté de communes recherche d'autres ressources pour les années à venir, c'est pourquoi les élus ont décidé d'instaurer la taxe de séjour sur le territoire intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2017.

Pour financer les dépenses liées à la fréquentation touristique, la Communauté de communes exerce ici son droit de demander aux vacanciers séjournant sur le territoire de payer une taxe de séjour, à laquelle s'ajoute une taxe additionnelle départementale de 10%. Destinée à promouvoir et développer le tourisme du territoire, son produit permettra à l'Office de Tourisme de disposer du budget nécessaire à son activité de promotion et de valorisation touristique du territoire.

Une délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2016 a institué la taxe de séjour et fixé le régime, les tarifs, la période de perception, les dates de reversement, les réductions et exonérations.

- › **Hébergeurs :**
Une réunion sera organisée pour échanger sur la mise en place de la taxe de séjour, nous comptons sur votre présence.

